



Elections 2020 Renouvellement des instances du SDE35

Avec les élections municipales des 15 et 22 mars prochain, de nouveaux délégués, issus des conseils municipaux et intercommunaux, vont être désignés pour siéger au SDE35. Retrouvez ici les clefs sur le rôle du SDE35, les enjeux du mandat et les modalités d'élection du prochain Comité Syndical.

Le SDE35 acteur public des énergies en Ile-et-Vilaine

Créé en 1964, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) est un **syndicat mixte fermé composé de communes, d'EPCI et de la métropole de Rennes** chargé de l'organisation du service public local de l'énergie.

- ▶ **SA PARTICULARITÉ** : il regroupe l'intégralité du territoire d'Ile-et-Vilaine, de Bleruais et ses 107 habitants, à Rennes et ses 216 000 habitants. C'est un lieu d'échange et de coopération privilégié entre communes rurales et urbaines autour de la transition énergétique.
- ▶ **SA COMPÉTENCE HISTORIQUE** : il est propriétaire du réseau électrique de distribution d'Ile-et-Vilaine, soit 26 000 km, plus de 16 000 postes de transformation et 610 000 compteurs. A ce titre il a en charge le contrôle du concessionnaire ENEDIS, exploitant obligé du réseau.

Il réalise également des travaux de renforcement, de sécurisation et d'extension pour les communes rurales et d'enfouissement coordonné des réseaux (électrique, éclairage public, télécommunications) pour toutes les communes (hors Ville de Rennes). **Cela représente plus de 18 millions d'euros de travaux par an.**

Le SDE35 développe de nouvelles compétences au service des collectivités

DEPUIS 2014, le SDE35 gère l'éclairage public de plus de 180 communes et EPCI (56 000 points lumineux). Il investit 13 millions d'euro par an pour cette compétence afin de **réduire les consommations et la pollution nocturne.**

DEPUIS 2016, le SDE35 coordonne le principal groupement d'achats publics d'énergies (électricité et gaz) pour les communes, les intercommunalités et les partenaires publics du département : 315 membres et 200 GWh... avec un volet 100 % Energies Renouvelables confié à Enercoop.

DEPUIS 2017, le SDE35 construit et exploite un réseau de **103 bornes publiques de recharge pour véhicules électriques** : le réseau BEA – Ouest Charge.

DEPUIS 2018 et la création de la société d'Économie Mixte Energ'iV sa filiale 100% énergies renouvelables, le SDE35 développe ses propres moyens de production d'énergie renouvelable en collaboration avec les citoyens, les élus et les entreprises du secteur : **50 projets sont en cours de développement, autant dans le photovoltaïque, l'éolien que la méthanisation, représentant un potentiel de 200 GWh/an.**

DEPUIS 2019, Energ'iV développe un projet de réseau de stations de distribution de carburant GNV (Gaz Naturel Véhicule) pour la mobilité gaz et bio-gaz : **8 stations sont en cours d'étude dont 4 devraient être en service fin 2020.**

Au-delà de ces nouvelles compétences, le SDE35 contribue activement aux **Plans Climats Air Energie Territoriaux (PCAET)** des Intercommunalités et mène pour leur compte des études prospectives sur les énergies renouvelables, le développement du gaz naturel et la mobilité bas carbone.

Les enjeux du mandat 2020-2026

- ▶ Un nouveau contrat de concession avec Enedis garantissant pérennité du patrimoine et transition énergétique
- ▶ Le développement des énergies renouvelables avec Energ'iV
- ▶ La création et l'exploitation de stations de charge pour la mobilité bas-carbone : électrique, gaz et hydrogène
- ▶ Le développement des réseaux de gaz naturel et de réseaux de chaleur, en particulier en milieu rural
- ▶ La réduction des consommations énergétiques et des charges associées
- ▶ La lutte contre la pollution lumineuse

Vous souhaitez être acteur de la transition énergétique en Ile-et-Vilaine ? Rejoignez le SDE35 !

Les élections sur le Pays des Vallons de Vilaine

Le collège des communes

Au lendemain des élections municipales, les communes du Pays des Vallons de Vilaine désigneront chacune 1 délégué qui les représentera auprès du syndicat.

Bain-de-Bretagne	Comblessac	Guignen	La Noe-Blanche	St-Senoux
Baulon	La Couyère	Lalleu	Pancé	St-Sulpice-des-Landes
La Bosse-de-Bretagne	Crevin	Lassy	Le Petit-Fougeray	Saulnières
Bourg-des-Comptes	La Dominelais	Loheac	Pléchâtel	Le Sel-de-Bretagne
Bovel	Ercé-en-Lamée	Loutehel	Poligné	Teillay
Les Brulais	Goven	Val d'Anast	St-Anne-sur-Vilaine	Tresbœuf
Chanteloup	Le Grand-Fougeray	Mernel	St-Malo-de-Phily	
La Chapelle-Bouexic	Guichen	Guipry-Messac	St-Seglin	

2 titulaires et 2 suppléants seront élus au sein de ce collège pour siéger au Comité Syndical du SDE35

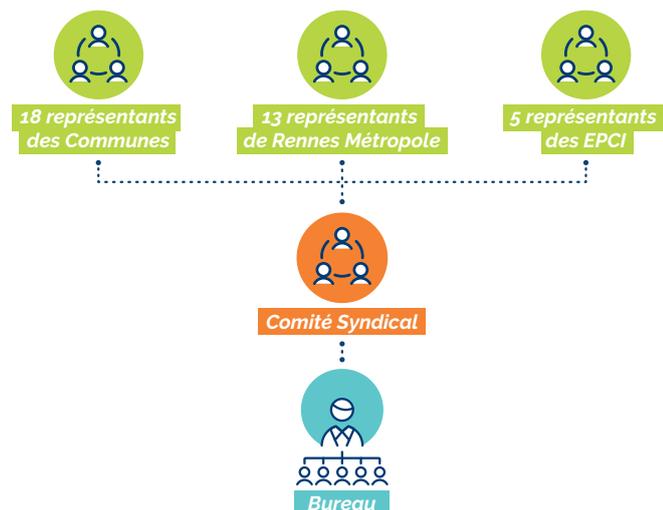
Le collège EPCI du Pays des Vallons de Vilaine

Aucun EPCI du Pays de Vallons de Vilaine n'a transféré sa compétence éclairage public au SDE35, condition requise pour être membre du SDE35. Il n'y a donc pas de délégué de ce collège au sein du Comité Syndical.

¹ Si votre commune ou intercommunalité ne désigne pas de délégué pour le SDE35 avant le 28 avril 2020, c'est le Maire ou le Président de l'intercommunalité qui sera convoqué directement à la réunion d'élection du 4 mai.

Fonctionnement du SDE35

Le SDE35 est administré par un Comité Syndical constitué des délégués élus au sein de chaque Pays.



En pratique (modifiable par le prochain exécutif)

... Délégués des communes et EPCI :
... Pas de rôle décisionnel, 2 réunions par an

... Membres du Comité Syndical :
... 6 comités par an, en fin d'après-midi
... Vote de toutes les décisions
... Participation volontaire des titulaires suppléants aux commissions et aux événements du SDE35
... Remboursement des frais de déplacement

... Membres du bureau :
... 5 à 7 personnes (Président et Vice-Présidents)
... 6 bureaux par an avant chaque comité
... Indemnité d'élus

AGENDA

Lundi 4 mai à 18H à Guipry-Messac

➤ Tous les délégués nommés sont invités à la réunion d'élection pour le collège du Pays des Vallons de Vilaine afin d'élire leurs représentants au Comité Syndical du SDE35¹.

Jeudi 28 mai à 17H au siège du SDE35

➤ Premier Comité Syndical du SDE35 pour élire le/la Président(e) et le Bureau Syndical

Retrouvez toutes les informations pratiques sur notre site interne www.sde35.fr

David Clause, Directeur du SDE35, et l'équipe du SDE35, se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. elections2020@sde35.fr ou 02 99 23 15 55